

**SECTEUR DE FORMATION 08 – ENVIRONNEMENT ET  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL  
(DEC 147.A0)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation interordres .....</b>	<b>3</b>
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l'environnement et Protection et exploitation de territoires fauniques.....	5
Protection et exploitation de territoires fauniques et Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l'environnement.....	6
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune et Protection et exploitation des territoires fauniques .....	7
Protection et exploitation de territoires fauniques et Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune.....	8
<b>Tableaux d'harmonisation intra-ordre .....</b>	<b>9</b>
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l'environnement et Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique.....	11
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune et voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et Techniques de bioécologie .....	12
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement et Techniques de bioécologie .....	13
<b>Tableaux d'harmonisation intersectorielle.....</b>	<b>15</b>
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière et Technologie forestière.....	17
Technologie forestière et Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière.....	18
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement et Environnement, hygiène et sécurité au travail.....	19
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource financière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et	

interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l’environnement et Technologie de la géomatique ..... 20

Technologie de la géomatique et Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource financière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l’environnement ..... 21

## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques du milieu naturel* (DEC 147.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques du milieu naturel* (DEC 147.A0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Protection et exploitation des territoires fauniques (DEP 5179);
- Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (DEC 145.B0);
- Techniques de bioécologie (DEC 145.C0);
- Technologie forestière (DEC 190.B0);
- Environnement, hygiène et sécurité au travail (DEC 260.B0) ;
- Technologie de la géomatique (DEC 230.B0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie; les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie et enfin, les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une troisième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

## **TABLEAUX D'HARMONISATION INTERORDRES**



**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l’environnement  
2004

**Programme de destination :** Protection et exploitation de territoires fauniques  
1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l’environnement peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Protection et exploitation de territoires fauniques, si elle choisit d’y poursuivre sa formation.

Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0		Protection et exploitation de territoires fauniques 1998 DEP – 5179	
voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures		24 compétences, 1 320 heures	
voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel : 22 compétences, 2 040 heures			
voie de spécialisation D – Protection de l’environnement : 20 compétences, 2 040 heures			
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité	237021	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail
		et	
		237043	Porter assistance à des personnes en difficulté
044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine	237095	Interpréter et expliquer les lois et les règlements relatifs à la conservation de la faune
043S	Œuvrer dans des conditions d’isolement et de rusticité en milieu naturel	237132	Appliquer les techniques de survie en forêt
		et	
		237144	S’orienter en forêt

**Programme de provenance :** Protection et exploitation de territoires fauniques  
1998

**Programme de destination :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A –  
Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation C –  
Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de  
spécialisation D – Protection de l'environnement  
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Protection et exploitation de territoires fauniques peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l'environnement, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Protection et exploitation de territoires fauniques 1998 DEP – 5179 24 compétences, 1 320 heures</b>		<b>Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0 voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel : 22 compétences, 2 040 heures voie de spécialisation D – Protection de l'environnement : 20 compétences, 2 040 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
237021	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail	044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité
et			
237043	Porter assistance à des personnes en difficulté		
<hr/>			
237095	Interpréter et expliquer les lois et les règlements relatifs à la conservation de la faune	044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine
<hr/>			
237132	Appliquer les techniques de survie en forêt	043S	Ouvrer dans des conditions d'isolement et de rusticité en milieu naturel
et			
237144	S'orienter en forêt		

---

**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune  
2004

**Programme de destination :** Protection et exploitation des territoires fauniques  
1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Protection et exploitation des territoires fauniques, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0 voie de spécialisation B – Aménagement de la faune : 19 compétences, 2 040 heures</b>		<b>Protection et exploitation des territoires fauniques 1998 DEP – 5179 24 compétences, 1 320 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
044N	Appliquer les mesures relatives à la santé et à la sécurité	237021	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité
		et	
		237043	Porter assistance à des personnes en difficulté
044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine	237095	Interpréter et expliquer les lois et les règlements relatifs à la conservation de la faune
043S	Œuvrer dans des conditions d'isolement et de rusticité en milieu naturel	237132	Appliquer les techniques de survie en forêt
		et	
		237144	S'orienter en forêt
020A	Déceler la présence d'anomalies chez les espèces fauniques	237073	Appliquer des notions de biologie animale
		et	
		237202	Détecter des pathologies animales

**Programme de provenance :** Protection et exploitation de territoires fauniques  
1998

**Programme de destination :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation B –  
Aménagement de la faune  
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Protection et exploitation de territoires fauniques peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Protection et exploitation de territoires fauniques 1998 DEP – 5179 24 compétences, 1 320 heures</b>		<b>Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0 voie de spécialisation B – Aménagement de la faune : 19 compétences, 2 040 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
237021	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail	044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité
et			
237043	Porter assistance à des personnes en difficulté		
<hr/>			
237095	Interpréter et expliquer les lois et les règlements relatifs à la conservation de la faune	044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine
<hr/>			
237132	Appliquer les techniques de survie en forêt	043S	Œuvrer dans des conditions d'isolement et de rusticité en milieu naturel
et			
237144	S'orienter en forêt		
<hr/>			
237073	Appliquer des notions de biologie animale	020A	Déceler la présence d'anomalies chez les espèces fauniques
et			
237202	Détecter des pathologies animales		

---

## **TABLEAUX D'HARMONISATION INTRA-ORDRE**



**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l’environnement  
2004

**Programme de destination :** Techniques d’aménagement cynégétique et halieutique  
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel et voie de spécialisation D – Protection de l’environnement peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d’aménagement cynégétique et halieutique, si elle choisit d’y poursuivre sa formation.

Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0		Techniques d’aménagement cynégétique et halieutique 2004 DEC – 145.B0	
voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures		24 compétences, 1 905 heures	
voie de spécialisation B – Aménagement de la faune : 19 compétences, 2 040 heures			
voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel : 22 compétences, 2 040 heures			
voie de spécialisation D – Protection de l’environnement : 20 compétences, 2 040 heures			
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
043M	Traiter de l’information cartographique	043M	Traiter de l’information cartographique
043S	Œuvrer dans des conditions d’isolement et de rusticité en milieu naturel	043S	Œuvrer dans des conditions d’isolement et de rusticité en milieu naturel

**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune et voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel  
2004

**Programme de destination :** Techniques de bioécologie  
2006

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune et voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de bioécologie si elle choisit d’y poursuivre sa formation.

Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0 voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures voie de spécialisation B – Aménagement de la faune : 19 compétences, 2 040 heures voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel : 22 compétences, 2 040 heures		Techniques de bioécologie 2006 DEC – 145.C0 23 compétences, 2 040 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine	044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine
044E	Communiquer des informations scientifiques	044E	Communiquer des informations scientifiques
044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité	044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité

**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement  
2004

**Programme de destination :** Techniques de bioécologie  
2006

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de bioécologie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0 voie de spécialisation D – Protection de l'environnement : 20 compétences, 2 040 heures		Techniques de bioécologie 2006 DEC – 145.C0 23 compétences, 2 040 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine	044S	Agir dans le respect des paramètres légaux et éthiques propres à son domaine
044E	Communiquer des informations scientifiques	044E	Communiquer des informations scientifiques
044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité	044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité
044F	Analyser les mécanismes de vie et d'adaptation des microorganismes au regard de leur milieu de vie	044F	Analyser les mécanismes de vie et d'adaptation des microorganismes au regard de leur milieu de vie
044C	Effectuer des analyses en laboratoire	044C	Effectuer des analyses en laboratoire



## **TABLEAUX D'HARMONISATION INTERSECTORIELLE**



**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière  
2004

**Programme de destination :** Technologie forestière  
1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel de la voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie forestière si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0 voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures		Technologie forestière 1998 DEC – 190.B0 20 compétences, 1 980 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
00KT	Classifier une station forestière	00KT	Classifier une station forestière
et		et	
00KW	Inventorier un territoire forestier	00KW	Inventorier un territoire forestier
00KU	Cartographier un territoire forestier	00KU	Cartographier un territoire forestier
044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité	00KN	Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt
et		et	
0207	Effectuer des activités relatives à la protection de la forêt	00KV	Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres
00KY	Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte	00KY	Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte
00L0	Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire	00L0	Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire
00L3	Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures	00L3	Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures
00L4	Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse	00L4	Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse
0208	Participer à l'élaboration et au suivi de plans d'aménagement	00L2	Proposer des interventions relatives à l'aménagement de forêts privées
		et	
		00L5	Participer à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement
00KR	Gérer des stocks de bois abattu	00KR	Gérer des stocks de bois abattu

**Programme de provenance :** Technologie forestière  
1998

**Programme de destination :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A –  
Aménagement de la ressource forestière  
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie forestière peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du milieu naturel de la voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Technologie forestière DEC – 190.B0 1998 20 compétences, 1 980 heures</b>		<b>Techniques du milieu naturel DEC – 147.A0 2004 voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
00KT	Classifier une station forestière	00KT	Classifier une station forestière
et		et	
00KW	Inventorier un territoire forestier	00KW	Inventorier un territoire forestier
00KU	Cartographier un territoire forestier	00KU	Cartographier un territoire forestier
00KN	Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt	044N	Appliquer des mesures relatives à la santé et à la sécurité
et		et	
00KV	Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres	0207	Effectuer des activités relatives à la protection de la forêt
00KY	Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte	00KY	Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte
00L0	Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire	00L0	Diriger des travaux pré-commerciaux et de remise en production d'un territoire
00L3	Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures	00L3	Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures
00L4	Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse	00L4	Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse
00L2	Proposer des interventions relatives à l'aménagement de forêts privées	0208	Participer à l'élaboration et au suivi de plans d'aménagement
et			
00L5	Participer à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement		
00KR	Gérer des stocks de bois abattu	00KR	Gérer des stocks de bois abattu

**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement  
2004

**Programme de destination :** Environnement, hygiène et sécurité au travail  
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Environnement, hygiène et sécurité au travail, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0 voie de spécialisation D – Protection de l'environnement : 20 compétences, 2 040 heures</b>		<b>Environnement, hygiène et sécurité au travail 2002 DEC – 260.B0 26 compétences, 1 905 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
01TN	Mettre en œuvre des moyens de contrôle et des procédés de traitement	01TN	Mettre en œuvre des moyens de contrôle et des procédés de traitement

**Programme de provenance :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource financière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l’environnement  
2004

**Programme de destination :** Technologie de la géomatique  
2024

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource financière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l’environnement peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la géomatique, si elle choisit d’y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques du milieu naturel 2004 DEC – 147.A0</b>	<b>Technologie de la géomatique 2024 DEC – 230.B0</b>
<b>voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures</b>	<b>21 compétences, 1 980 heures</b>
<b>voie de spécialisation B – Aménagement de la faune : 19 compétences, 2 040 heures</b>	
<b>voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel 22 compétences, 2 040 heures</b>	
<b>voie de spécialisation D – Protection de l’environnement 20 compétences, 2 040 heures</b>	

---

<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
043M	Traiter de l’information cartographique	02MZ	Vectoriser les éléments du territoire

---

**Programme de provenance :** Technologie de la géomatique  
2024

**Programme de destination :** Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A –  
Aménagement de la ressource financière, voie de spécialisation B  
– Aménagement de la faune, voie de spécialisation C –  
Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de  
spécialisation D – Protection de l’environnement  
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la géomatique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource financière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l’environnement si elle choisit d’y poursuivre sa formation.

---

**Technologie de la géomatique  
2024  
DEC – 230.B0  
21 compétences, 1 980 heures**

**Techniques du milieu naturel  
2004  
DEC – 147.A0  
voie de spécialisation A – Aménagement de  
la ressource forestière :  
22 compétences, 2 040 heures  
voie de spécialisation B – Aménagement de  
la faune :  
19 compétences, 2 040 heures  
voie de spécialisation C – Aménagement et  
interprétation du patrimoine naturel  
22 compétences, 2 040 heures  
voie de spécialisation D – Protection de  
l’environnement  
20 compétences, 2 040 heures**

---

<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02MZ	Vectoriser les éléments du territoire	043M	Traiter de l’information cartographique

---